



No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 21 mai 2025, à 19 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de monsieur Francis Murphy.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M. Francis Murphy, président du conseil d'administration
M. Rafik Bourennani, vice-président du conseil d'administration
M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M^{me} Michelle Bourque, membre du conseil d'administration
M^{me} Chantal Croteau, membre du conseil d'administration
M^{me} Émilie Dumas, membre du conseil d'administration
M^{me} Karine Gaudet, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M^{me} Stéphanie Roby, membre du conseil d'administration
M. Maurice Veillet, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M^{me} Claudie Brière, directrice générale adjointe et directrice, Service des ressources financières
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

SONT ABSENTS :

M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration

INVITÉS :

M^{me} Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques
M^{me} Manon Lanthier, directrice, Service des ressources éducatives
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications
M. Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Francis Murphy, président, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts
4. Questions du public
5. Ordre du jour de consentement



- 5.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025
- 5.2. Adoption - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2025
- 5.3. Attestation de conformité
- 5.4. Reddition de compte de la direction générale
- 5.5. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
- 6. Points en lien avec la mission**
 - 6.1. Rapport de la direction générale
 - 6.2. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - 6.2.1. Correction au Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
 - 6.3. Suivi - Plan d'action sur la réussite éducative des élèves autochtones
- 7. Rapport des comités et décisions/suivis afférents**
 - 7.1. Comité de vérification**
 - 7.1.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.1.2. Grille tarifaire du transport scolaire 2025-2026
 - 7.1.3. Recommandations du comité de répartition des ressources
 - 7.1.4. Orientations budgétaires 2025-2026
 - 7.1.5. Politique concernant les objectifs, principes et critères de répartition des revenus
 - 7.2. Comité des ressources matérielles et informatiques**
 - 7.2.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.3. Comité des ressources humaines**
 - 7.3.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.3.2. Huis clos
 - 7.3.3. Retour aux délibérations publiques
 - 7.3.4. Résiliation d'engagement de la personne matricule 5465
 - 7.3.5. Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation
 - 7.3.6. Plan d'effectifs du personnel professionnel 2025-2026
 - 7.3.7. Plan d'effectifs du personnel de soutien 2025-2026
 - 7.3.8. Mise en disponibilité et non-renouvellement du personnel enseignant
 - 7.3.9. Structure administrative du personnel d'encadrement 2025-2026
 - 7.4. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.4.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.4.2. Calendrier des séances du conseil 2025-2026
- 8. Autres points de décision**
- 9. Points de discussion et d'information**
- 10. Questions diverses**
 - 10.1. Olympiades de la formation professionnelle
- 11. Levée de la séance**

DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊT

Madame Chantal Croteau déclare un conflit d'intérêts considérant la décision relative au lien d'emploi d'un membre du personnel enseignant au point 7.3.4.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.



No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

CA_034-24-25

Adoption - Procès-verbal de la séance du 18 mars 2025

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mars 2025 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

CA_035-24-25

Adoption - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2025

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 avril 2025 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture

Adoptée

Attestation de conformité

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

Reddition de compte de la direction générale

Le directeur général dépose une reddition de compte des décisions prises en application du *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Aucun formulaire n'est déposé.

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

Rapport de la direction générale

Monsieur Jean-François Pressé, directeur général, dépose son rapport d'activités.

Il souligne plus particulièrement les rencontres tenues avec le ministère au sujet de la nouvelle directive sur l'interdiction des cellulaires et le civisme. Une directive écrite nous sera fournie dans les prochaines semaines ou un modèle de code de vie sera aussi accessible pour les établissements. Les mesures en lien avec le cellulaire seront en vigueur dès septembre 2025 et celles en lien avec le civisme en janvier 2026.



No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

Les membres du conseil échantent sur le temps d'écran en classe, sur la disponibilité de téléphones publics pour les élèves et se questionnent sur la portée de l'interdiction et la façon dont le Centre de services scolaire s'assurera de la mise en place de cette directive.

M. Pressé informe aussi le conseil de la décision de la Municipalité de Rivière-Héva d'accepter de céder la bibliothèque municipale au Centre de services scolaire. Les démarches pour l'acquisition du bâtiment sont en cours et il profite de l'occasion pour souligner le travail de collaboration entre le CSS et la Municipalité.

Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Monsieur Pressé, directeur général, rappelle la démarche de priorisation de trois objectifs du PEVR, présentée lors de la séance de mars dernier.

Il présente ensuite deux nouveaux outils mis en place pour nous permettre de mieux suivre nos cohortes en temps réel, soit le tableau de bord et le l'outil de suivi des cohortes (un élève à la fois). Le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) poursuit ses travaux et réfléchit sur la façon de promouvoir nos avancées et les choix du CSS.

CA_036-24-25

Correction au Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

CONSIDÉRANT une erreur survenue lors du calcul de la situation de départ de l'objectif 6 - Offrir aux élèves des projets pédagogiques scolaires variés et stimulants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rectifier cette donnée de départ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ).

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE CORRIGER la donnée présentant la situation de départ à 24 %;

DE MAINTENIR la cible de juin 2027 à 80 %.

Adoptée

Suivi – Plan d'action sur la réussite éducative des élèves autochtones

Madame Manon Lanthier, directrice du Service des ressources éducatives, présente le plan d'action préparé par le Centre de services scolaire en réponse au rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur la réussite des élèves autochtones.

Ce plan d'action se décline en quatre enjeux et les mesures seront déployées graduellement à compter de l'automne 2025.

Les membres du conseil échantent notamment sur le concept de sécurisation culturelle et sur l'importance de tenir compte des besoins exprimés par nos partenaires autochtones.



No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rapport de la présidence du comité

Madame Sandra Godmer, présidente du comité, mentionne que le comité a essentiellement abordé les sujets traités aux points suivants lors de sa rencontre du 20 mai 2025.

CA_037-24-25

Grille tarifaire du transport scolaire 2025-2026

CONSIDÉRANT que l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* précise qu'un centre de services scolaire peut permettre à d'autres personnes que celles pour lesquelles elle organise le transport des élèves d'utiliser le service en fonction du nombre de places disponibles et fixer le tarif qu'elle requiert pour ce transport;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion concernant le transport scolaire* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif de transport et du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire du transport scolaire 2025-2026 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée

CA_038-24-25

Recommandations du comité de répartition des ressources (CRR)

CONSIDÉRANT la mise en place du comité de répartition des ressources (CRR) prévu à la Loi sur l'instruction publique depuis le 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le CRR doit faire des recommandations au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements;

CONSIDÉRANT les recommandations du CRR;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ENTÉRINER les recommandations du comité de répartition des ressources relativement à l'affectation des surplus 2024-2025 des établissements du Centre de services scolaire.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

CA_039-24-25

Orientations budgétaires 2024-2025

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources (CRR) doit faire des recommandations au conseil d'administration relativement aux objectifs, principes et critères de répartition des revenus du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la présentation des orientations budgétaires 2025-2026;

CONSIDÉRANT les recommandations du CRR;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les orientations budgétaires 2025-2026 soient adoptées telles qu'elles ont été présentées.

Adoptée

CA_040-24-25

Politique concernant les objectifs, principes et critères de répartition des revenus

CONSIDÉRANT le projet de *Politique déterminant les objectifs, principes et critères de répartition des revenus entre ses établissements et services*;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du comité de répartition des ressources faite en application du quatrième alinéa de l'article 193.3 de la LIP;

CONSIDÉRANT que ce projet fait également l'objet d'une recommandation positive du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la *Politique déterminant les objectifs et les principes de répartition des revenus entre ses établissements et services*.

Adoptée

COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Rapport de la présidence du comité

Monsieur Sylvain Houle informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la rencontre du 2 mai 2025.

Les discussions ont principalement porté sur les cibles budgétaires en immobilisation, le suivi de travaux en cours et des discussions avec la Municipalité de Rivière-Héva. Le renouvellement de plusieurs contrats de service a aussi été abordé.



COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la présidence du comité

Mme Roxanne Bilodeau fait rapport des éléments abordés lors de la rencontre du 6 mai 2025. Outre les plans d'effectifs, les membres du comité ont été informés de la progression de la sélection de nouveaux candidats au programme de relève des directions et du personnel d'encadrement.

Le président demande une suspension de la séance pour une courte pause. Il est 20 h 25.

Le quorum étant constaté, la séance reprend à 20 h 35.

Huis-clos

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

Il est 20 h 38.

Retour aux délibérations publiques

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration reprenne les délibérations publiques.

Il est 20 h 50.

CA_041-24-25

Résiliation d'engagement de la personne portant le matricule 5465

CONSIDÉRANT les motifs et les faits invoqués à titre indicatif et non limitativement dans l'avis transmis à l'enseignant portant le numéro de matricule 5465 l'avisant de l'intention du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois de procéder à la résiliation de son engagement;

CONSIDÉRANT qu'une copie de l'avis a été transmis au Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEJAT);

CONSIDÉRANT l'incapacité à remplir les devoirs de sa fonction de la personne concernée;

CONSIDÉRANT que la personne concernée n'est plus légalement qualifiée,

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et adoptée à la majorité :

No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

QUE l'engagement de la personne portant le numéro matricule 5465 soit résilié pour cause d'incapacité à remplir ses devoirs;

QUE la Direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir les avis requis à cette fin.

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 11 voix contre 0, et 1 abstention.

Adoptée

CA_042-24-25

Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation

CONSIDÉRANT les demandes de modifications au calendrier scolaire reçues :

Écoles	Nombre de journées de concertation demandées
École Saint-Philippe	4 journées
École Sainte-Lucie	4 journées
École Saint-Sauveur	4 journées
École alternative Papillon-d'Or	8 demi-journées
École institutionnelle Chanoine-Delisle (Pavillons Chanoine-Delisle et Saint-Paul)	4 journées
École intégrée d'Or-et-de-Champs (Édifices ND-de l'Assomption et ND-du-Rosaire)	4 journées
École secondaire Le Transit	4 journées
Polyvalente Le Carrefour	4 journées
Formation générale adulte	10 demi-journées

CONSIDÉRANT que chaque demande de modification est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement et que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que chaque projet déposé respecte le temps d'enseignement prévu aux régimes pédagogiques des secteurs jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE chaque demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'établissement s'assure :

- QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;

No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

- QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école/centre par la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;
- QUE l'établissement propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;
- QUE l'équipe-école ou l'équipe-centre s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée

CA_043-24-25

Plan d'effectifs 2024-2025 du personnel professionnel 2025-2026

CONSIDÉRANT les besoins des services professionnels et complémentaires pour le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel dans les écoles et les centres pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Agent.e de service social	École Saint-Sauveur	35 heures
Agent.e de service social	Servie des ressources éducatives	35 heures
Conseiller.ère en formation scolaire	Sous-centre La Concorde et sous-centre Le Trait d'Union	28 heures
Conseiller.ère pédagogique	Centre de formation professionnelle (secteur Mines)	35 heures
Travailleuse sociale	La Concorde	35 heures
Psychoéducateur.trice	Service des ressources éducatives	35 heures
Agent.e de réadaptation	École La Concorde	35 heures

QUE les postes suivants soient abolis :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Conseiller.ère pédagogique	Servie des ressources éducatives	35 heures
Orthophoniste	Service des ressources éducatives	35 heures
Psychoéducateur. trice	La Concorde	35 heures

Adoptée

CA_044-24-25

Plan d'effectifs du personnel de soutien 2025-2026

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire dispose, pour le secteur général, d'une période de 30 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire dispose, pour le secteur de l'adaptation scolaire, d'une période de 5 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts :

Secteur général

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Secrétaire	Centre l'Horizon (FGA)	25h
Technicien.ne en loisirs	Écoles Le Transit et Le Carrefour	35h
Technicien.ne en service de garde	Service des ressources éducatives et écoles	35h
Technicien.ne en travail social	École Le Transit	35h
Technicien.ne en travail social	École Notre-Dame-de-Fatima	35h
Secrétaire	École institutionnelle Chanoine-Délisle (pavillon St-Paul)	30h
Secrétaire de centre	Centre l'Horizon	35h
Secrétaire	École Le Transit	25h
Surveillant d'élèves	École Le Tremplin	30h
Électromécanicien (spécialiste en mécanique d'ajustage)	Service des ressources matérielles	38,75h
Ouvrier d'entretien cl. 2	Service des ressources matérielles	38,75h

QUE les postes suivants soient abolis :

Secteur général

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Secrétaire	École institutionnelle Chanoine-Délisle (pavillon St-Paul)	26,25h
Secrétaire	Centre l'Horizon	35h
Secrétaire d'école	École Le Transit	35h
Surveillant d'élèves	École Le Tremplin	10h



No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

Technicien.ne en électronique	Service des ressources matérielles	35h
Tuyauteur	Service des ressources matérielles	38,75h
Agent.e de bureau cl. principale	Service des ressources financières	35h
Agent.e de bureau classe I	Service des ressources matérielles	35h
Ouvrier(e) entr. CI II	École Des Explorateurs	20h
Technicien.ne en organisation scolaire	Centre l'Horizon (FGA)	35h
Technicien.ne en informatique	Service des ressources informatiques	35h

Adoptée

Information - Mise en disponibilité et non renforcement du personnel enseignant

Madame Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines, confirme qu'au terme de la séance de d'affectation tenue le 13 mai 2025, l'ensemble du personnel enseignant a été réaffecté à l'un des postes disponibles, et ceci en respect des dispositions de la convention collective.

CA_045-24-25

Structure administrative du personnel d'encadrement

CONSIDÉRANT les articles 133 et 134 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* stipulant que le centre de services scolaire établit et adopte par résolution sa structure administrative du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT la structure administrative du personnel d'encadrement présentée par le directeur général pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT que cette structure vise à maintenir des services de qualité afin de respecter nos obligations et favoriser la réussite des élèves.

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été menées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la structure administrative 2025-2026 du personnel d'encadrement telle qu'elle a été présentée par le directeur général.

Adoptée



COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Rapport de la présidence du comité

Mme Geneviève Larche informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la rencontre du 7 mai dernier.

En plus du projet de calendrier des séances du conseil pour 25-26, les membres ont notamment effectués le suivi du taux de réalisation de la formation obligatoire. Le questionna d'évaluation du fonctionnement sera transmis dans les prochains jours et les résultats seront présentés lors de la séance du conseil de juin.

CA_046-24-25

Calendrier des séances du conseil d'administration 2024-2025

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le calendrier de ses séances ordinaires pour 2025-2026;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les séances régulières du conseil d'administration se tiennent selon le calendrier suivant :

le lundi 25 août 2025, à 19 h
le mardi 21 octobre 2025, à 19 h
le mardi 16 décembre 2025, à 19 h
le mardi 17 mars 2026, à 19 h
le mardi 19 mai 2026, à 19 h
le mardi 16 juin 2026, à 19 h

QUE les séances se tiennent au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, situé au 799, boulevard Forest, Val-d'Or.

QU'advenant l'annulation d'une séance ou le changement du lieu ou de l'heure prévus au calendrier, un avis sera donné à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée

AUTRES POINTS DE DÉCISION

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.



No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

QUESTIONS DIVERSES

Olympiades de la formation professionnelle

M. Mathieu Ouellet informe le conseil qu'un élève du CFPVD fera partie de l'Équipe Québec qui participera aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies qui se déroulera à Regina à la fin du mois. Il tient à souligner l'implication de son employeur qui l'a libéré afin qu'il puisse se préparer à l'évènement.

Il précise de deux autres représentants de la région font aussi partie de l'Équipe.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 17.

M. Francis Murphy
Président du conseil d'administration

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale



No de résolution
ou annotation

38^E SÉANCE